



## Absence pendant son préavis.

Par **wings**, le **07/02/2017** à **16:23**

Bonjour,  
je suis actuellement en CDI, je souhaite démissionner pour un autre emploi. J'ai un préavis de 1 mois, ai-je le droit de ne pas le faire, donc de ne pas me présenter à mon travail et aller travailler chez mon futur employeur pendant ce préavis ?  
Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **07/02/2017** à **21:38**

Bonjour,  
Si aucune disposition de la Convention Collective applicable ne vous le permet et que vous vous absteniez d'effectuer le préavis tout en étant embauché ailleurs l'employeur que vous quittez peut vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi mais également au nouvel employeur pour déloyauté...